ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-07 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014

~~~~

CREATION GRAPHIQUE POUR LA REALISATION DES COUVERTURES DES AGENDAS CULTURELS N°31 A 34

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG,, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Depuis 2006, *L'Agenda culturel*, outil de communication recensant les manifestations professionnelles du territoire, participe à la structuration et la valorisation de la dynamique culturelle du Pays Cœur d'Hérault.

Dans l'objectif de soutenir et de valoriser la création artistique locale, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault demande chaque trimestre à un artiste du territoire, choisi parmi les candidatures reçues, de réaliser la couverture de *L'Agenda culturel*.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ De décider d'attribuer 250 € à chaque candidat retenu pour réaliser les couvertures des agendas culturels n°31 à 34
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.
- ✓ De dire que les crédits, d'un montant total de 1000€, sont inscrits au budget 2014, au chapitre 11, compte 6236, catalogues et imprimés.

Clermont l'Hérault, le 07 mars 2014

Publiée le 07 mars 2014

Transmise le 07 mars 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET